

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE LA 2^{ème} CHANCE (E2C) GRAND LILLE :

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.

La mission de l'E2C Grand Lille est d'accueillir des stagiaires âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les bénéficiaires du RSA, pour les résidents de la MEL), souhaitant trouver un emploi ou une formation. L'objectif de l'E2C est donc d'accompagner les stagiaires dans leurs démarches de préparation à l'emploi et d'intégration sociale et professionnelle. L'E2C est un établissement respectant les principes du Contrat d'Engagement Républicain (affiché dans les locaux).

ENGAGEMENTS

Article 1 – Cadre général et implication du stagiaire

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L.6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail. Il présente aux stagiaires les consignes à respecter au sein de l'E2C et s'applique à tous les stagiaires, pour la durée de la formation (aussi bien en centre qu'en visite en extérieur) et lors des retours sur site pendant les suivis post parcours E2C. Le·la stagiaire s'engage et comprend qu'il·elle est le principal acteur de son parcours.

Article 2 – Respect des règlements extérieurs

Si dans le cadre des activités, un·e stagiaire est amené·e à fréquenter une autre structure, il·elle s'engage à prendre connaissance du règlement interne de cette structure et à le respecter.

Article 3 – Le contrat de formation

Les stagiaires signent un contrat dès leur entrée à l'E2C, qui décrit les engagements réciproques des stagiaires et de l'E2C. Il rappelle la nécessité d'adopter un comportement professionnel au sein du centre comme en entreprise (exemples : présence obligatoire, tenue vestimentaire correcte, avoir son matériel nécessaire, respecter les parties communes, les abords du bâtiment et le voisinage).

Article 4 – Indemnisations

Le·la stagiaire a l'obligation de ramener les pièces demandées par les assistantes pédagogiques pour constituer son dossier d'indemnisation. Il·elle est responsable des éléments et documents remis à l'E2C, et doit en justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

Site de Roubaix – siège social

03 28 07 59 80
45 Boulevard du Général Leclerc
59100 Roubaix

Site de Lille

03 20 63 30 80
48 Rue des Canonniers
59000 Lille

Site d'Armentières

03 28 52 90 50
8 Rue Philippe de Girard
59280 Armentières

Site de Saint-Omer

03 28 52 90 60
17 Rue Allent
62500 Saint-Omer



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Pas-de-Calais
plus dépendante



METROPOLE



CAPSO



Article 5 – Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est une priorité. Chaque stagiaire doit respecter les consignes générales et spécifiques d'hygiène et de sécurité en vigueur sur les différents sites de l'E2C Grand Lille, sous peine de sanctions disciplinaires.

Il est notamment interdit :

- De fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux
- D'introduire ou de consommer de l'alcool ou des drogues dans l'enceinte de l'établissement
- De se présenter à l'E2C sous l'emprise d'alcool ou de drogue
- D'introduire des personnes extérieures sans autorisation préalable de la direction
- D'emporter du matériel appartenant à l'E2C sans autorisation écrite
- De manger ou de boire (sauf de l'eau) dans les salles de formation

Article 6 – Comportement attendu

Les stagiaires sont tenus d'adopter, en toute circonstance, un comportement respectueux du cadre de formation, que ce soit dans les locaux de l'E2C, à l'extérieur ou en entreprise.

Sont formellement interdits :

- Tout comportement violent, verbal ou physique
- Tout signe d'appartenance religieuse ou politique ostensible
- L'usage du téléphone portable en séance sans accord préalable du formateur
- La captation (photo/vidéo) des séances sans autorisation

Les stagiaires doivent également :

- Respecter les personnes, les lieux et le matériel mis à disposition (mobilier, ordinateurs, sanitaires...)
- Adopter une tenue vestimentaire adaptée au monde professionnel, et qui respecte des règles de sécurité et d'hygiène nécessaires au bon déroulement des activités
- Respecter les riverains et passants aux abords des sites, notamment aux heures d'entrée et de sortie
- Observer une hygiène corporelle convenable

⚠ L'E2C ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 7 – Respect de la neutralité

Dans les locaux de l'E2C, compte-tenu de ses missions éducatives et du respect des valeurs de la République, toute manifestation de propagande ou prosélytisme et toute activité commerciale sont interdites.

Article 8 – Tenue vestimentaire

Site de Roubaix – siège social
03 28 07 59 80
45 Boulevard du Général Leclerc
59100 Roubaix

Site de Lille
03 20 63 30 80
48 Rue des Canonniers
59000 Lille

Site d'Armentières
03 28 52 90 50
8 Rue Philippe de Girard
59280 Armentières

Site de Saint-Omer
03 28 52 90 60
17 Rue Allent
62500 Saint-Omer



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Pas-de-Calais
plus dépendante



MÉTROPOLE



Centre de services



Les stagiaires doivent se présenter à l'École, dans les entreprises et toute autre structure avec une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux activités. Il est nécessaire, en particulier, que les stagiaires demeurent en toutes circonstances identifiables, tant lors de leur accès aux locaux qu'au sein de l'E2C afin de permettre, notamment, de détecter l'éventuelle intrusion de personnes non-autorisées et assurer ainsi la sécurité des biens et des personnes. Il est demandé également de respecter les règles d'hygiène corporelle.

Article 9 – Retards et absences

Aucun retard n'est accepté.

En cas d'absence, les stagiaires doivent obligatoirement prévenir le secrétariat ou leurs référents pédagogiques avant 08h45. En stage, ils doivent également prévenir leur tuteur avant le début de leur journée de travail.

Toute absence doit être justifiée :

- Par un arrêt de travail, déposé ou envoyé dans les 48 heures à compter du premier jour d'absence, en cas de problème de santé.
- Par une autorisation d'absence établie au préalable avec le référent et le responsable de site, et un justificatif, en cas de RDV extérieur en lien avec le parcours e2c.

Article 10 – Laïcité et tolérance

Dans le respect des principes de laïcité et de tolérance, tout propos ou comportement discriminatoire fondé sur l'origine, le genre, l'identité ou l'orientation sexuelle, la situation de handicap, les convictions religieuses, l'apparence physique ou tout autre motif est strictement interdit et fera l'objet de sanctions disciplinaires immédiates.

SANCTIONS

Article 11 – Comportements fautifs et sanctions disciplinaires

Tout comportement jugé contraire au règlement intérieur ou au contrat d'engagement par la direction de l'E2C Grand Lille ou son représentant peut faire l'objet d'une sanction, en fonction de sa nature et de sa gravité.

Les sanctions disciplinaires applicables, par ordre croissant de gravité, sont les suivantes :

- | | | | | | |
|---------------------------|----|-----|----|---------|---------|
| 1- Avertissement | ou | Fin | de | Période | d'essai |
| 2- Contrat d'objectifs | | | | | |
| 3- Mise à pied temporaire | | | | | |
| 4- Exclusion définitive | | | | | |

Un avertissement peut être prononcé notamment en cas de :

Site de Roubaix – siège social
03 28 07 59 80
45 Boulevard du Général Leclerc
59100 Roubaix

Site de Lille
03 20 63 30 80
48 Rue des Canonniers
59000 Lille

Site d'Armentières
03 28 52 90 50
8 Rue Philippe de Girard
59280 Armentières

Site de Saint-Omer
03 28 52 90 60
17 Rue Allent
62500 Saint-Omer



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Pas-de-Calais
Métropole



METROPOLE
DU PAS DE CALAIS



- Retards ou absences non justifiés et répétés
- Abandon de stage ou absence à une journée professionnelle sans motif valable
- Démarches non effectuées dans les délais demandés
- Manque d'investissement dans le parcours
- Comportement irrespectueux ou inadapté, y compris lors des séances collectives ou des entretiens individuels

Lorsque l'équipe éducative prononce un avertissement, un échange est organisé entre le·la stagiaire et son·sa référent·e pour fixer par écrit les comportements attendus et le délai imparti pour y répondre. En l'absence d'évolution, l'E2C se réserve le droit de prendre une sanction plus sévère pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 12 – Notification des sanctions

Toute sanction est notifiée par écrit et motivée. Cette notification est remise en main propre ou envoyée par mail au stagiaire.

Les prescripteurs (Mission Locale, France Travail SPIP...) sont systématiquement informés des sanctions prises.

Article 13 – Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que le·la stagiaire ait été informé·e au préalable des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une sanction plus lourde qu'un avertissement est envisagée (contrat d'objectifs, mise à pied, exclusion), le·la stagiaire est convoqué·e à un entretien par courrier ou par mail. Cette convocation précise l'objet de l'entretien, sa date, son heure et son lieu. La convocation peut également être remise en main propre. L'entretien a pour objectif de permettre au stagiaire de s'expliquer sur les faits reprochés, avant toute décision.

REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Article 14 – Délégués des stagiaires

Il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant dans chaque groupe intégrant l'E2C au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu pendant les heures de présence à l'E2C. Les délégués sont élus pour la durée du parcours. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils quittent l'E2C, pour quelque cause que ce soit. L'E2C organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, en début de formation.

Rôle des délégués des stagiaires :

Site de Roubaix – siège social

03 28 07 59 80
45 Boulevard du Général Leclerc
59100 Roubaix

Site de Lille

03 20 63 30 80
48 Rue des Canonniers
59000 Lille

Site d'Armentières

03 28 52 90 50
8 Rue Philippe de Girard
59280 Armentières

Site de Saint-Omer

03 28 52 90 60
17 Rue Allent
62500 Saint-Omer



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Région
Hauts-de-France



Nord
Le Département du Nord
Pas-de-Calais
plus dépendante



MEL
MÉTROPOLE
Lille Métropole



CAPSO
DU Pôle de Services à la



Label
Pôle de Services à la
Jeunesse et à l'Education
Populaire



e2c
GRAND LILLE
Hauts-de-France

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement du parcours et les conditions de vie des stagiaires à l'E2C. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ils ont la possibilité d'assister un stagiaire de leur groupe dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Article 15 – Données personnelles

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, les données personnelles (coordonnées) recueillies sont protégées par un accord de confidentialité. Le·la stagiaire bénéficie de tous les droits liés à ces données personnelles (accès, modification...).

Afin de remplir ses obligations réglementaires, l'E2C collecte des données personnelles, demandées à l'entrée en formation, auprès des stagiaires. Toute modification doit être portée sans délai à la connaissance des assistantes

Ces données collectées sont enregistrées dans un système d'information interne à l'E2C et également sur des sites extérieurs (nom et coordonnées disponibles sur demande). Elles sont accessibles :

- Aux stagiaires qui se voient attribuer un code d'accès personnel,
- Aux membres de l'équipe à des fins administratives ou d'accompagnement.

Article 16 – Transmission des données collectées

Les données collectées sont :

- Utilisées à des fins statistiques pour rendre compte des résultats obtenus et fournir les éléments nécessaires au suivi des objectifs et à l'analyse des différentes institutions qui financent l'E2C.
- Transmises à l'organisme chargé de l'enregistrement de la formation et de la validation de celle-ci (Conseil Régional Hauts-de-France, le FSE +, l'ASP...).

Ces données font l'objet d'une « remontée automatique » tous les trimestres, de façon anonyme via la plateforme PILOT'E2C, coordonnée par le Réseau National des Écoles de la Deuxième Chance, pour le suivi d'activités.

Les informations collectées vous concernant sont exclusivement destinées à l'E2C Grand Lille. Elles sont nécessaires à la gestion de votre parcours au sein de l'organisme. Notre structure étant financée par des fonds publics (État, collectivités territoriales, etc.), nous avons l'obligation de transmettre certaines données à nos partenaires institutionnels dans le cadre du suivi et du financement de nos actions.

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. Pour exercer ce droit, vous devez adresser une demande par courrier électronique à l'adresse contact@e2c-grandlille.fr, en joignant un justificatif d'identité ainsi que le motif précis de votre demande.

Site de Roubaix – siège social

03 28 07 59 80
45 Boulevard du Général Leclerc
59100 Roubaix

Site de Lille

03 20 63 30 80
48 Rue des Canonniers
59000 Lille

Site d'Armentières

03 28 52 90 50
8 Rue Philippe de Girard
59280 Armentières

Site de Saint-Omer

03 28 52 90 60
17 Rue Allent
62500 Saint-Omer



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Nord
Métropole



Pas-de-Calais



CAPSO



PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Article 17

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire lors de son entrée en formation.

Signatures :

Pour la Direction de l'E2C :

Eglantine DEWITTE

Directrice Générale E2C Grand Lille

Signature :

Le stagiaire :

[Nom / Prénom] :

Précédés de la date et de la mention "Lu et approuvé"

Signature :

Site de Roubaix – siège social
03 28 07 59 80
45 Boulevard du Général Leclerc
59100 Roubaix

Site de Lille
03 20 63 30 80
48 Rue des Canonnières
59000 Lille

Site d'Armentières
03 28 52 90 50
8 Rue Philippe de Girard
59280 Armentières

Site de Saint-Omer
03 28 52 90 60
17 Rue Allent
62500 Saint-Omer



Cofinancé par
l'Union européenne



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Nord
Pas-de-Calais
Agence Départementale



MEL



CAPSO

